

L'an deux mil quatorze, et le huit du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 2/12/2014

Date d'affichage :

**OBJET :**

PLAN LOCAL DE PROTECTION  
DES INCENDIES – 3<sup>e</sup> TRANCHE

INSTALLATION DE  
RESERVES D'EAU ET  
AMENAGEMENTS DFCI  
ANNEE 2015

DEMANDE DE  
SUBVENTIONS

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

**Présents :** MM. G. BRUN – L. ANDREANI - D. ANDREANI - I. BENIGNI – S. BERENI - J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI – P. GUGLIELMACCI – FM. MARCHETTI- N. MARIANI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI – M. PARIGGI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ. SALVATORI . A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON.

**Absent(s) :** MM. – MP. ANTONELLI – R. BARTHELEMY – JB. CECCALDI – P. JACQ – JP. PINELLI – R. SANTELLI - G. SELIER – P. SIMEONI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON / D. BICCHIERAY à A. SANTINI / S. DOMINICI à G. BRUN / P. GUIDONI à FM. MARCHETTI- J. LUCIANI à J. GUGLIELMACCI – M. LUCIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – L. PINELLI à E. ORSINI - E. SUZZONI à J. PAOLINI.

**Secrétaire :** F-M. MARCHETTI

Le Président fait part à l'assemblée d'avancées importantes du programme d'investissements pour l'installation d'équipements DFCI.

La seconde tranche, définie au printemps 2014 se trouve en phase de consultation des entreprises, les travaux devraient débuter en mars 2015.

Le Président propose de solliciter les subventions de la troisième phase d'investissements afin de permettre aux services de la DDTM de programmer les financements Etat pour l'année 2015.

Ce projet relève à nouveau d'investissements en zones sensibles pour l'installation de réserves d'eau, d'aménagements et signalétique DFCI sur le territoire de la communauté.

Les emplacements de ces points d'eau représentent un point stratégique dans la lutte contre le feu, ils sont d'ores et déjà, ou bien seront très prochainement pour une partie, proposés et validés par le GTT réunissant les services de la DDTM, le SDIS, les Forestiers Sapeurs, l'ONF, l'Office de l'Environnement de la Corse.

La répartition du programme se décompose en trois parties :

- Installations DFCI 2014 pour lesquelles les maîtrises foncières sont en cours de procédures de servitude :

CITERNE DE GALERIA AMAJOLA	17 707 €
CITERNE GALERIA - 5 ARCADES	62 525 €
CITERNE DE GALERIA BOCCA BASSA	8 880 €
BARRIERE DFCI GALERIA 5 ARCADES	3 250 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>92 362 €</b>
IMPREVUS ET MAITRISE D'ŒUVRE (12% des travaux)	11 100 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>103 462 €</b>

- Signalétique générale DFCI :

TOTAL TRAVAUX HT	27 400 €
IMPREVUS ET MAITRISE D'ŒUVRE (12% des travaux)	3 300 €
TOTAL ht	30 700 €

- Investissements 2015 à définir par le GTT en cours d'instruction, enveloppe 115 838 € HT:

Montant Travaux évalué à 98 963 €  
Maîtrise d'œuvre et imprévus 12 % : 11 875 €  
Dossier de servitude : 5 000 €

Le coût global estimé des investissements relatifs à la réalisation de ces ouvrages s'élève à la somme de 250 000 € HT.

Il conviendrait de rechercher une aide financière d'un montant de 225 000 € de la part de l'Etat à hauteur de 90% du montant global de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

OBJET	ETAT	CCCB	TOTAL
Programme d'investissement DFCI	90 %	10 %	100%
Montant HT	225 000 €	25 000 €	250 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

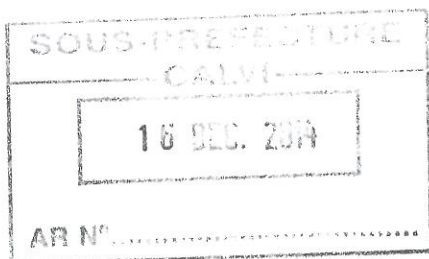
**APPROUVE** l'exposé du Président,

**ADOpte** le plan de financement proposé.

**SOLLICITE** de la part de l'Etat une aide financière à hauteur de 90%, soit un montant de 225 000 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 250 000 € HT.

**DIT** que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 10 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

**AUTORISE** le Président à lancer les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.



Fait et délibéré, le 8 décembre 2014

Pour copie conforme

**Le Président**